

PÉTITION PUBLIQUE

NON À LA PÉNALISATION DES « CLIENTS » DE PROSTITUÉ.ES

Les récentes déclarations de Madame Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, laissent craindre que sous un louable prétexte - lutter contre le proxénétisme mafieux - un projet de loi pénalisant les clients de prostitué.es soit déposé très prochainement à l'Assemblée nationale.

Cette mesure sans précédent dans notre République, qui répond au fantasme moraliste d'une abolition de la prostitution, s'inscrit dans un contexte agressivement répressif où, surtout depuis la loi de 2003 contre le « racolage passif », la précarité et les discriminations n'ont cessé de s'aggraver, sans le moindre bénéfice pour la santé publique et la protection des personnes.

NOUS, clients des travailleurs du sexe,

clients de prostitué.es féminines, masculins, travestis et transgenres,

amies et amis des travailleuses et travailleurs du sexe,

travailleuses et travailleurs sociaux et médicaux exerçant nos métiers au contact de ces réalités,

citoyennes et citoyens soucieux de l'exercice des libertés publiques,

DÉNONÇONS ce projet de loi, qui prétend criminaliser les clients de travailleurs du sexe, et les stigmatiser comme « prostitueurs ».

Ce projet est hypocrite, dangereux et incohérent.

Hypocrite, car il est basé sur une confusion sciemment entretenue entre d'un côté l'esclavagisme moderne qu'est la prostitution sous la contrainte de réseaux mafieux, et de l'autre la prostitution librement exercée et choisie par des travailleurs et travailleuses du sexe indépendants et exempts de tout racket.

Il est dangereux, parce que ses effets pernicious auront inmanquablement des conséquences contraires aux objectifs affichés. La preuve en est l'inefficacité de la loi dite de « sécurité intérieure » de 2003 contre le « racolage passif », qui n'a fait qu'augmenter la précarité, la clandestinité et donc la dangerosité des prostitutions et n'a pas permis le démantèlement des réseaux mafieux qui était un de ses buts affichés.

Il est aussi dangereux pour les personnes concernées que pour la santé publique : davantage de clandestinité signifie la régression des pratiques de prévention alors que l'épidémie de sida, entre autres, bat toujours son plein.

Ce projet est incohérent : la prostitution, faut-il le rappeler, est légale en France. La loi proposée aboutit au paradoxe de criminaliser les usagers d'un commerce légal.

Le commerce érotique libre et consenti que les clients vivent avec les prostitué.es n'a aucun rapport avec les trafics esclavagistes, que nous condamnons absolument et dont nous demandons l'éradication.

Ce commerce, légal dès lors qu'il s'exerce sans contrainte, en toute liberté, n'est pas l'abominable salissure morale dont on prétend nous sauver - au nom de quelle morale soi-disant supérieure, suprême ? - avec toujours plus de pénalisations et de répressions.

Il nous faut de plus affirmer, face aux arguments moralistes et puritains, que la sexualité n'est pas frappée d'infamie du fait qu'elle engage parfois un rapport d'argent librement contractualisé entre adultes, sujets libres et citoyens.

Nous attendons des autorités qu'elles se consacrent à l'éradication des réseaux de traite et de trafics humains en tous genre. Sur ce point, on ne peut qu'être alarmés de l'absence de résultats tangibles depuis des lustres, malgré les rodomontades des gouvernements successifs. Interroger cette impuissance-là et y remédier nous paraît être le premier devoir de l'État.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur le choix politique consistant à copier la législation suédoise, dont on sait qu'elle est inefficace, plutôt que de s'inspirer de la législation suisse, libérale et respectueuse de la sécurité des différents acteurs.

Nous ne faisons pas ici une apologie de la prostitution : nous refusons précisément cette dialectique apologie/diabolisation qui fait le jeu d'abus idéologiques.

Nous exigeons en revanche une loi cohérente, et demandons, au nom de cette cohérence, que des droits véritables soient enfin reconnus aux travailleurs et travailleuses du sexe. C'est pourquoi nous appelons aujourd'hui toutes les citoyennes et tous les citoyens concernés par cette nouvelle atteinte aux libertés publiques, à signer cette pétition pour l'abandon du projet de loi déposé par Roselyne Bachelot à l'Assemblée Nationale.

Premiers signataires

Clotilde RAMONDOU, comédienne, metteure en scène

Jean-Christophe MARTI, compositeur

Victor de OLIVEIRA, comédien

Patrick GUFFLET, directeur de théâtre

Yves Pagès, écrivain & éditeur

Jean-Michel CARRE, réalisateur

Mehdi IDIR, enseignant

Michel OUMET, comédien

Jacques DENEUX, décorateur

Florent CHEIPPE, chanteur